

Motion 3187

pour la sauvegarde du Centre universitaire d'informatique (CUI) de l'Université de Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que les compétences en informatique, en systèmes d'information et en sciences des services constituent aujourd'hui un enjeu stratégique majeur pour les administrations publiques comme pour le tissu économique genevois ;
- que la demande du marché du travail en spécialistes de l'informatique dépasse actuellement l'offre de formation disponible, tant au niveau cantonal que national ;
- que le Centre universitaire d'informatique (CUI) de l'Université de Genève, fondé en 1973, est un centre pionnier en Suisse et reconnu pour la qualité et le caractère interdisciplinaire de ses formations ;
- que le rectorat de l'Université de Genève a tout récemment annoncé la dissolution du CUI et la suspension des nouvelles inscriptions dès la rentrée académique 2026-2027 ;
- que la diminution progressive des moyens d'enseignement alloués au CUI a contribué à fragiliser son fonctionnement et à dégrader progressivement les conditions d'enseignement ;
- que la fermeture de l'accès à une formation universitaire publique, interdisciplinaire et répondant à des besoins avérés du marché du travail de notre canton fait partie des questions dont notre parlement doit se saisir dans le cadre de l'exercice des responsabilités politiques qui nous incombent,

invite le Conseil d'Etat

- à engager sans délai un dialogue avec le rectorat de l'Université de Genève afin de clarifier les motivations, les conséquences et les alternatives à la dissolution du CUI ;
- à examiner les possibilités de maintien, de revalorisation ou de refonte du CUI en tant que structure interdisciplinaire autonome ou intégrée, garantissant la continuité de l'offre de formation au sein de l'Université de Genève ;

Votée le 8 mai 2026

- à évaluer les besoins financiers nécessaires au maintien d'une formation universitaire interdisciplinaire en informatique de qualité et à proposer, le cas échéant, des solutions de financement adaptées et pérennes ;
- à veiller à ce que les étudiantes et étudiants actuels et futurs disposent d'une offre de formation publique accessible et répondant aux besoins du marché du travail cantonal, respectivement national ;
- à maintenir les inscriptions pour la rentrée 2026, à tout le moins à l'aide d'un plan d'études transitoire ;
- à s'assurer que le diplôme du CUI préserve sa valeur si la fermeture de ce dernier devait se confirmer.